

Pourquoi le marquage ?

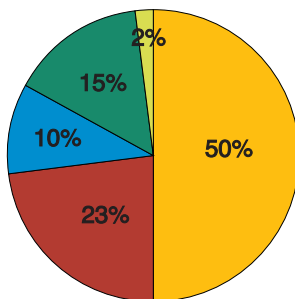
En France :

Plus de 400 000 vols par an, soit 1/6^{ème} des ventes !

Chaque année, environ 150 000 vélos retrouvés abandonnés ne peuvent être restitués, faute d'identification...

... alors que seulement 2 % des victimes de vol récupèrent leur vélo !

- > 50% ne rachètent qu'un vélo d'occasion
- > 23% renoncent à acheter un vélo
- > 15% rachètent un vélo neuf de plus de 230 €
- > 10% rachètent un vélo neuf de moins de 230 €



En Europe :

Le marquage a fait ses preuves dans 2 pays européens

Au Danemark et dans plusieurs régions allemandes, grâce au marquage, les chances de récupérer son vélo après un vol peuvent dépasser 40 % !

En rendant recel et revente plus risqués, le marquage peut aussi réduire le nombre de vols.

Plusieurs autres pays ont commencé à expérimenter le marquage : Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne, Finlande, Etats-Unis...

Le système BICYCODE[®] proposé par la FUBicy tient compte de ces expériences en retenant les ingrédients clés du succès du marquage. Dans les villes pilotes où la police a été bien informée du dispositif, les premiers résultats sont positifs.

Toutes les informations sur le marquage :
www.fubicycode.org

Les premiers partenaires du marquage BICYCODE[®]



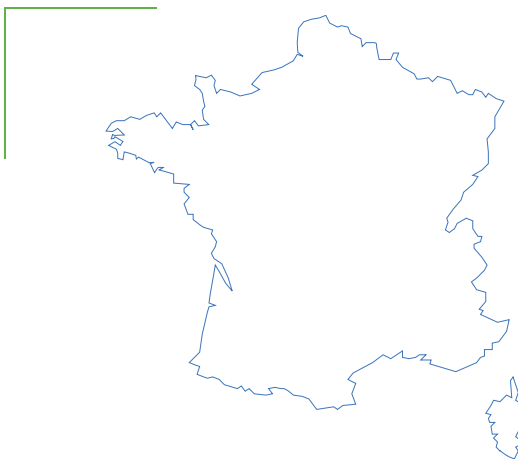
La FUBicy, Fédération française des Usagers de la Bicyclette, regroupe 130 associations à travers toute la France. Elle œuvre pour le développement du vélo comme mode de transport au quotidien et défend les intérêts des usagers cyclistes. Elle édite le magazine "Vélocité", la revue du cycliste urbain.



La Fondation TRANSDEV soutient des projets innovants dans le domaine des transports, de la sécurité et du développement durable.

FUBicy
12 rue des Bouchers
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 75 71 90
Fax : 03 88 36 84 65
<http://fubicy.org>

Le marquage est présent dans votre agglomération avec le soutien de :



Tous droits de reproduction réservés © : FUBicy
Crédits photos : FUBicy

Contre le vol des vélos : le marquage Bicycode[®]



Donnez-lui une chance de vous retrouver : faites marquer votre vélo !

> Tampon de l'opérateur local : vélostation, association, vélociste



Le marquage Bicycode® : comment ça marche ?

Le marquage BICYCODE®

- Une base de données nationale : www.fubicycode.org
- Un numéro unique gravé sur le cadre : le Bicycode®
- Un mot de passe garantissant la confidentialité des données

Votre vélo est volé :

Déposez plainte en donnant votre Bicycode® à la police ou la gendarmerie.

Inscrivez votre vélo sur la liste noire des vélos volés sur le serveur web de la FUBicy : www.fubicycode.org ou par téléphone : 08 25 560 030 (0,15 euros/min)

Le **numéro gravé** et les informations enregistrées dans la **plainte et sur notre serveur** permettront de vous **restituer le vélo** s'il est retrouvé.

Votre vélo est retrouvé :

Important : une fois votre vélo restitué, **réinitialisez** les données. Si vous omettez de radier votre vélo de la liste noire des vélos volés, il reste enregistré comme volé et vous pourriez être soupçonné de recel.

Vous trouvez un vélo :

Repérez le Bicycode®. Vous pouvez consulter librement la base de données, par téléphone ou par internet. Aucun mot de passe n'est nécessaire. Si ce vélo est déclaré volé, nous vous invitons à en **avertir** les forces de l'ordre. Vous aidez ainsi les cyclistes à retrouver leur vélo et vous luttez contre le recel.

Le marquage près de chez vous

- Rendez-vous chez l'opérateur le plus proche, retrouvez toutes les adresses sur www.fubicycode.org

- Présentez-vous avec votre vélo

- Munissez-vous d'un titre de propriété. A défaut l'opérateur peut accepter la présentation d'une pièce d'identité et noter vos coordonnées dans un registre qui peut-être consulté sur demande des forces de l'ordre.



Illustration: B. Masson

Le Bicycode® sera gravé sur votre cadre, en haut du tube de selle, côté pédalier.

Le marquage des cadres en carbones et en titanes est déconseillé.



Conservez soigneusement votre Passport vélo

Vous retrouverez, sur ce Passport, votre Bicycode® et votre mot de passe.

Ces informations permettent de déclarer :

- **le vol de votre vélo ;**
- **la restitution de votre vélo.**

En cas de vente ou de don, vous devez transmettre le Passport vélo avec votre vélo.

3 règles pour réduire le risque de vol

1 Ayez un antivol solide !

Evitez les câbles fins. Les U sont en général plus solides. La FUBicy publie des tests d'antivols. Pour plus de renseignements pratiques, lisez Vélocité, la revue du cycliste urbain ou consultez le site www.fubicycode.org

«Mieux vaut prévenir que guérir»

Un bon antivol dissuade aussi les voleurs.



2 Cadenassez toujours votre vélo !

Certains voleurs sont à l'affût près des commerces où vous vous arrêtez « juste pour 2 minutes ». Alors, cadenassez toujours votre vélo !

... Là, où on s'y attend le moins... Près de la moitié des vols ont lieu dans des immeubles.



3 Attachez le cadre à un point fixe !



Le cadre est la partie la plus coûteuse d'un vélo. Si possible, attachez aussi les roues au cadre, au besoin avec un second antivol plus léger.